

Décision
du Directeur Général
en matière de financement

Décision n°19-26

*Vu l'article R421-18 du C.C.H,
Vu la délibération n°02/17 du Conseil d'Administration du 18 janvier 2017, relative à la nomination du Directeur Général,
Vu la délibération n°10/26 du Conseil d'Administration du 13 mai 2026 relative à la délégation de compétence du Conseil d'Administration au Directeur Général,"*

Objet : NANTES – FANTAISIE - REHABILITATION - 75 LOGEMENTS COLLECTIFS - PRIX DE REVIENT ET PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNELS - DEMANDE DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE D'EMPRUNTS

Considérant que,

I – Argumentaire

D'après l'estimation du montant des travaux et des honoraires, le prix de revient de l'opération :

- **FANTAISIE Réhabilitation – 75 logements collectifs**

ressort TVA incluse à **:2 935 375,59 €**
(soit 39 138 € TTC net / logement)

II – Solution proposée

Il vous est proposé le plan de financement suivant :

| | | | |
|--------------------------------------------------|----------|-----------------------|-----------------|
| . Subvention Nantes Métropole Requalification | = | 375 000,00 € | 12,78 % |
| . Subvention Nantes Métropole Résidentialisation | = | 142 576,00 € | 4,86 % |
| . Subvention ANRU Résidentialisation | = | 139 050,62 € | 4,74 % |
| . Prêt CE (25 ans taux du livret A + 0,30%) | = | 1 162 611,00 € | 39,61 % |
| . Apport provision gros entretien | = | 108 985,85 € | 3,71 % |
| . Fonds Propres | = | 1 007 152,12 € | 34,30 % |
| TOTAL | = | 2 935 375,59 € | 100,00 % |

Les subventions suivantes ont été accordées :

| | | |
|-----------------------------------------------|---|--------------|
| . Subvention Nantes Métropole Requalification | = | 375 000,00 € |
| . Subvention ANRU Résidentialisation | = | 139 050,62 € |

Le prêt suivant a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne :
· Prêt CE (25 ans taux du livret A + 0,30%)

= 1 162 611,00 €

En vue de l'exécution du plan de financement, Nantes Métropole Habitat doit à présent :

1°) Solliciter de Nantes Métropole la subvention suivante
· Subvention Nantes Métropole Résidentialisation

= 142 576,00 €

III – Conclusion

· Vu l'exposé qui précède,

LE DIRECTEUR GENERAL VALIDE,

- le prix de vente prévisionnel
- le montant de **2 935 375,59 €** TVA incluse qui sera imputé sur le budget de l'opération (compte 2313)
- le plan de financement de l'opération.

1°) de solliciter le subventionnement de Nantes Métropole

Nantes, le

29 MAI 2026

**Par délégation du Conseil
D'Administration
Le Directeur Général
Par délégation,
Le Directeur des Ressources
Financières**



François RIVET